

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chalon-sur-Saône, 5 octobre 2021

En Bourgogne-Franche-Comté, 13,7 millions de m³ d'eaux usées non traités ont été rejetés au milieu naturel en 2020

Avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Les systèmes d'assainissement débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels. En 2020, les réseaux d'assainissement de 38 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté ont débordé plus de 20 jours par an, et au total ce sont 13,7 millions de m³ d'eaux usées qui sont partis dans le milieu naturel, sans traitement, via les déversoirs d'orage.

L'agence de l'eau soutient les projets de désimperméabilisation des sols pour la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, pour les infiltrer. Depuis le début de son 11^{ème} programme d'action (2019-2024), elle a apporté 1,3 M€ d'aides aux collectivités territoriales et aux aménageurs de Bourgogne-Franche-Comté.

- **Déconnecter les réseaux et gérer les eaux pluviales à la source**

En favorisant l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, la désimperméabilisation des sols permet de **réduire la pollution et préserver la qualité des cours d'eau** en limitant la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements et les rejets vers les rivières.

Mieux gérer les eaux de pluie, c'est aussi un moyen de **s'adapter au changement climatique**. Les eaux infiltrées rechargent les nappes souterraines. Les solutions mises en œuvre permettent bien souvent de **végétaliser les villes** telles les noues végétalisées ou encore les jardins de pluie **et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur** l'été. On estime à 1,5 degré supplémentaire la différence de température entre un milieu urbain et un jardin ombragé. C'est également bon pour la **biodiversité**.



Enfin, les collectivités peuvent réaliser des **économies en investissement et en entretien**, en réduisant la taille des ouvrages d'assainissement et en traitant moins d'eau dans les stations de traitement des eaux usées.

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Chalon-sur-Saône – 5 octobre 2021

- **Un exemple d'envergure : la signature du contrat du Chalonnais avec 32 M€ de travaux**

L'agence de l'eau a signé ce jour avec le Grand Chalon, la ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise un contrat pour une gestion durable des services d'eau et d'assainissement sur le territoire du Grand Chalon et une restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Corne et des petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne.

Ce contrat engagera plus de **32 millions d'euros de travaux** dont près de la moitié sera apportée par l'agence de l'eau. 2,6 millions d'euros de travaux devraient notamment permettre la désimperméabilisation de 7,7 hectares de surface active d'ici à fin 2023 sur le territoire du Grand Chalon.



- **Les cours d'école, un potentiel important de désimperméabilisation**

Les cours d'école, collège, lycée et université représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation fort. Elles sont également un lieu de passage important où enfants, étudiants, passants sont sensibilisés, reprennent conscience de l'eau, de son cycle et de l'importance de l'infiltration. Par exemple, la commune de Granges en Saône-et-Loire réaménage la cour de son école maternelle qui est entièrement imperméabilisée par un revêtement goudronné. Une partie de la cour sera végétalisée et les eaux de pluie seront déconnectées du réseau de collecte communal pour être infiltrées grâce à la réalisation de 5 noues. La pose d'un revêtement drainant de 340 m², la mise en place de deux cuves de récupération des eaux de toitures à des fins d'arrosage et la plantation de 17 arbres et de 100 m² d'arbustes et de vivaces complètent le dispositif. Au total, l'opération permettra de désimperméabiliser 1335 m² de surface active. Afin de sensibiliser les élèves aux enjeux de l'eau, le CPIE Pays de Bourgogne organisera des journées d'information au sein de l'établissement.

- **L'agence de l'eau a investi 1,3 M€ pour la désimperméabilisation des sols**

Depuis le début de son 11^{ème} programme d'intervention (2019 – 2024), l'agence de l'eau a apporté **1,3 M€ d'aides pour 17 opérations portées par des collectivités territoriales et des aménageurs de Bourgogne-Franche-Comté** qui conduisent à la désimperméabilisation de 19 hectares.

Parmi ces 17 opérations, 7 sont aidées dans le cadre de son appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie », qui vise une meilleure gestion de l'eau de pluie au sein des établissements scolaires, par

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Chalon-sur-Saône – 5 octobre 2021

déconnexion de ces eaux des réseaux d'assainissement et infiltration au niveau des cours d'écoles dans des zones qui seront désimperméabilisées et en partie végétalisées. Un demi-million d'euros d'aides a ainsi été attribué à 13 établissements scolaires qui contribueront à désimperméabiliser 1 hectare de cours d'écoles.

« La gestion des eaux de pluie est aujourd'hui un défi majeur de nos politiques d'assainissement, affirme Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La gestion traditionnelle des eaux pluviales évacuées par des réseaux d'assainissement a en effet montré ses limites, provoquant dans bien des cas des pollutions par le débordement des réseaux. C'est la fin du « tout tuyau » au profit des solutions fondées sur la nature et de la désimperméabilisation des sols. Les collectivités sont le maillon central de ce changement de paradigme parce qu'il répond à des enjeux environnementaux et sanitaires mais aussi parce qu'il répond aux attentes sociétales pour des villes qui laissent davantage de place à la nature. Voiries, parkings, cours d'école... sont autant d'espaces à désimperméabiliser et à ré-inventer en leur associant d'autres usages propices à la biodiversité et au bien-être ».

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Chalon-sur-Saône – 5 octobre 2021